

Les règles d'or du sous-titrage

Repérage des temps d'entrée et de sortie des sous-titres et traduction des sous-titres

- Les sous-titreur·s doivent toujours travailler sur une copie de la production audiovisuelle et avoir à leur disposition, si possible, une liste des dialogues ainsi qu'éventuellement un glossaire de termes spécifiques et du matériel de référence.
- Le travail du sous-titreur consiste à définir les temps d'entrée et de sortie des sous-titres et de traduire les sous-titres vers la langue-cible.
- La traduction doit être de grande qualité et tenir compte des particularités linguistiques ainsi que des nuances culturelles.
- Il est important d'employer des unités syntaxiques simples.
- Lorsqu'il est nécessaire de raccourcir le texte, il faut veiller à restituer néanmoins la cohérence.
- Le texte des sous-titres doit former des unités de sens tant au niveau des lignes qu'au niveau des sous-titres entiers.
- Chaque sous-titre doit constituer, dans la mesure du possible, une unité syntaxique.
- Le registre linguistique doit correspondre au langage parlé dans le film.
- Les phrases employées doivent être (grammaticalement) « correctes », car les sous-titres contribuent à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture d'une langue.
- Toutes les informations importantes apparaissant à l'image (panneaux, messages etc.) doivent être traduites et intégrées, si possible.
- De nombreux spectateurs souffrant de troubles auditifs, certaines informations qui peuvent paraître « superflues » (des noms, des exclamations poussées hors-champ etc.) doivent également être sous-titrées.
- Les chansons doivent être sous-titrées lorsqu'elles contribuent à la compréhension du film.
- Il n'est pas toujours nécessaire de traduire des répétitions évidentes de noms ou des locutions compréhensibles par tout le monde.
- Les temps d'entrée et de sortie des sous-titres doivent respecter le rythme du langage du film tout en étant ajustés aux changements de plan et aux dialogues reliant deux plans.
- La répartition du texte dans un sous-titre ou entre plusieurs sous-titres doit tenir compte des changements de plan ainsi que des dialogues reliant deux plans ; il est essentiel que les sous-titres ne gâchent ni les effets de surprise ni le suspense.
- Le rythme de lecture doit rester constant tout au long d'un sous-titrage.
- Les temps d'entrée et de sortie doivent respecter le rythme du film.
- La durée d'un sous-titre doit être d'une seconde au minimum et – à l'exception des sous-titrages de chansons – de sept secondes au maximum.
- Les sous-titres doivent être séparés entre eux par une distance d'au moins quatre images afin de permettre à l'œil de réaliser l'apparition d'un nouveau sous-titre.
- Un sous-titre ne doit jamais dépasser deux lignes.
- Lorsque les deux lignes sont de longueur différente, il est préférable que la ligne supérieure soit la plus courte. Ainsi, elles cacheront moins l'image et, en cas de sous-titres alignés à gauche, on évitera aux yeux des mouvements fatigants.
- Le contenu du sous-titre doit correspondre au dialogue du film en respectant autant que possible le synchronisme entre langue-source et langue-cible.
- La durée des sous-titres doit être en relation avec la durée des propos échangés dans le film.
- Chaque sous-titrage doit être revu par un rédacteur/lecteur.

- Le nom du sous-titre (principal) apparaît normalement à la fin d'un film. Lorsqu'il apparaît pendant le générique du début, il doit succéder au nom du scénariste.
- L'année du sous-titrage et le droit d'auteur sur la version sous-titrée doivent être mentionnés à la fin du film.